

Compte-rendu de la réunion de la **Commission administration, planification et développement** tenue en vidéoconférence le 30 mars 2022 à 15 h.

Sont présents : Stéphane Bertrand, conseiller délégué
Jean-François Pinard, conseiller délégué
Liza Poulin, mairesse

Sont également présents : Normand Dupont, directeur général adjoint
Michel Lacasse, directeur général
Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme
et de l'aménagement durable du territoire.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les participants déclarent la rencontre ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 MARS 2022

Le compte-rendu est adopté tel que présenté.

4. NOUVEAUX DOSSIERS ET PRÉSENTATIONS

4.1. Projet au nord de Blainville :

Présentation aux membres de la Commission des enjeux entourant le développement d'un projet au nord de la ville.

4.2. Demande d'amendement réglementaire – zone C-257:

Une demande d'amendement réglementaire pour amender le Règlement 1418 sur le zonage afin d'autoriser et de contourner l'usage « C7-01-04 » à l'intérieur de la zone C-257 est présentée aux membres de la Commission.

4.3. Demande d'amendement réglementaire – zone H-512:

Une demande d'amendement réglementaire pour un projet commercial est présentée aux membres de la Commission. Le statu quo est recommandé jusqu'à qu'à la présentation d'un nouveau PAE pour le secteur.

4.4. Demande d'amendement réglementaire – zone C-253:

Une demande d'amendement réglementaire pour un projet de station-service avec restaurant est présentée aux membres de la Commission. Ce type d'usage est prohibé dans cette zone. Les membres de la Commission ne sont pas favorables à faire un changement à cet endroit et souhaiteraient évaluer d'autres possibilités.

4.5. Demande d'amendement réglementaire – zone C-596

Une demande d'amendement réglementaire pour un projet de station-service avec lave-auto est présentée aux membres de la Commission. La gestion du rejet des eaux est un enjeu important.

4.6. Procédure en Cour supérieure:

Pour une prochaine séance, confier un mandat à la firme « DHC avocats » pour entreprendre en Cour supérieure les procédures judiciaires appropriées afin de faire cesser toute situation dérogatoire, tant en matière de respect réglementaire qu'aux autorisations émises, pour les propriétés sises aux 21, 31 et 41 rue Simon-Lussier.

4.7. Dossier – Commission jeunesse



Proposition des membres de la Commission jeunesse d'un projet d'espace éphémère pour la saison estivale et questionnement sur le budget à y allouer.

5. PROCHAINE RENCONTRE DE LA COMMISSION

Le 6 avril 2022 à 15 h

Le conseiller délégué,

Le conseiller délégué

	
---	--

Stéphane Bertrand

Jean-François Pinard